

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DJS 67 Subventions (65.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 associations sportives locales (17^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations sportives locales ;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement, en date du 18 juin 2018;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs ci-jointes prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 3 à 5, pour la saison 2018/2019, et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 45.000 euros est attribuée au S.C.U.F. (n°16711 (D01353)/2018_02241) 31, rue Gauthey (17^e) pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 4 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 7.500 euros est attribuée à l'association Club sportif Pouchet Paris XVII (n°X05483 / n°3321 / n°2018_02345) –C/o CQFD Maison de quartier 3, rue Louis Loucheur (17^e) au titre de l'exercice 2018.

Article 5 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 13.000 euros est attribuée à l'association La Salésienne de Paris (n°D04762 / n°17697 / 2018_03093) –66 bis, avenue de Villiers (17^e) au titre de l'exercice 2018.

Article 6 : La dépense correspondante, d'un montant total de 65.500 euros sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D

(provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO